



Syndicat Mixte
des Transports du Douaisis

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le Mercredi 28 Juin 2017 à 19h00 Salon Marceline à Gayant EXPO Route de Tournai à Douai que se sont réunis les délégués désignés par les communes et la communauté d'agglomération du Douaisis adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils municipaux et le conseil communautaire.

Nombre de communes adhérentes : 11

Nombre de communes de la communauté d'agglomération du Douaisis : 35

Nombre de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 27

Absents : 13

Procuration : 5

Secrétaire de Séance : Jacques LECLERCQ

Etaient présents (délégués titulaires) : 23

Marc HEMEZ (Aniche) - Christian VITU (Aniche) - Pascal JONIAUX (Bruille lez Marchiennes) - Georges CINO (Ecaillon) - Didier FERREZ (Emerchicourt) - Bruno DAUTREMEPUICH (Masny) - Pascal PRUVOST (Monchecourt) - Michel HAREMZA (Montigny en Ostrevent) - Damien FRENOY (CAD/Cantin) - Marylise FENAIN (CAD/Cuincy) - Francis FUSTIN (CAD/Goelzin) - Jean Claude DHALLUIN (CAD/Courchelettes) - Michel LEBLOND (CAD/Férin) - Jacques LECLERCQ (CAD/Roost Warendin) - Bernard OLIVIER (CAD Lauwin Planque) - Christian HATU (CAD/Lambres lez Douai) - Joël THOREZ (CAD/Arleux) - Robert STRZELECKI (CAD/Flers en Escrebieux) - Henri DERASSE (CAD/Aubigny au Bac) - Denis LAMY (CAD/Goelzin) - Véronique LEGRAND (CAD/Sin le Noble) - Nadia BONY (CAD/Douai) - Arnaud PIESSET (CAD/Lallaing).

Etaient présents (délégués suppléants) : 4

Jean Marc RENARD suppléant de Didier TASSEL (CAD/Fressain) - Caroline BIENCOURT suppléante de Alain SEGOND (CAD/Râches) - Pascal DAMBRIN suppléant de Christophe DUMONT (CAD/Sin le Noble) - Reine DEFRANCE suppléante de Thierry FAIDHERBE (CAD/Flers en Escrebieux).

Etaient présents par procuration : 5

Youssef MANHAB (Auberchicourt) donne pouvoir à Véronique LEGRAND (CAD/Sin le Noble) - Joel PIERRACHE (Pecquencourt) donne pouvoir à Michel HAREMZA (Montigny en Ostrevent) - Rémy VANANDREWELT (Pecquencourt) donne pouvoir à Christian HATU (CAD/Lambres lez Douai) - Jacques ELIAS (CAD/Anhiers) donne pouvoir à Pascal JONIAUX (Bruille lez Marchiennes) - Jean Luc DEVRESSE (CAD/Douai) donne pouvoir à Nadia BONY (CAD/Douai).

Etaient absents et excusés : 13

Marie BONNAFIL (Aniche) - Alain BRUNEEL (Lewarde) - Bruno MUNDT (Loffre) - Colette CAPA (CAD/Roost Warendin) - Didier CARREZ (CAD/Sin le Noble) - Henri COQUELLE (CAD/Faumont) - Alain KLEE (CAD/Lallaing) - Jean Michel MIROIR (CAD/Flines lez Râches) - Marilyne LUCAS (CAD/Guesnain) - Dominique RICHARD (CAD/Waziers) - Romuald SAENEN (CAD/Guesnain) - Jean Michel SZATNY (CAD/Dechy) - Frédéric CHEREAU (CAD/Douai).

**OBJET : INCITATION A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DU DOUAISIS –
PRINCIPE DE SUBVENTIONNEMENT AUX COMMUNES D' ACTIONS INSCRITES AU PDU**

Madame BONY indique que le Plan de Déplacements urbains 2015-2025 a été approuvé en Mars 2016. Dès lors, il entre en phase opérationnelle. Le SMTD, en sa qualité de pilote du PDU souhaite inciter à la mise en œuvre d'actions communales définies dans le plan d'actions du PDU.

L'objectif consiste à favoriser l'atteinte des objectifs fixés dans le PDU : doublement de la part modale en transport en commun, augmentation de 50% de la part modale vélo, confortement de la marche à pied et diminution de la part modale de la voiture.

L'incitation consiste en une subvention comme l'autorisent les statuts du SMTD (art. 4.2.3) « *Le SMTD pourra intervenir financièrement auprès des collectivités en charge de réaliser ces aménagements [liés au PDU]* ».

Ce programme d'incitation serait :

- Pluriannuel (2017-2020)
- Plafonné de manière identique pour toutes les communes : 30.000 € sur la période
- Répartissable sur les 3 axes du PDU

L'engagement du SMTD sur la période 2017-2020 s'élève à 1 380 000 €.

Axe 1 : Amélioration de l'intermodalité par la création/mise en valeur des pôles d'échanges (gare de Sin le noble, terminus de la ligne A de BHNS et de la deuxième ligne de BHNS en projet, gare de Montigny en Ostrevent, gares de l'Arleusis) et de parcs de stationnements

Pour la période 2017-2020, une subvention aux communes plafonnée à 30 000€ peut être attribuée pour ce type d'opération au taux de 40% de la dépense HT.

Les opérations éligibles portent sur les travaux suivants :

- Aménagements de voiries : ralentisseurs, rétrécissements de chaussée aux abords du site, signalisation verticale et horizontale, ilots de signalisation (*Hors maîtrise d'œuvre*)
- Aménagements stationnements vélos hors chaussée : mobilier de stationnement type arceaux, box (*Hors maîtrise d'œuvre*)
- Aménagements de dispositifs d'éveil en traversées associés à un renforcement de signalisation verticale (*Hors maîtrise d'œuvre*)
- Aménagements de linéaires piétons en lien avec les arrêts de bus, barrières ou bornes anti stationnement (*Hors maîtrise d'œuvre*)
- Aménagements de parcs de stationnements en lien avec transports en commun, à proximité de grands axes pour favoriser le covoiturage identifié au PDU dont sécurisation du site et signalisation verticale et horizontale (*Hors maîtrise d'œuvre*)

Axe 2 : Renforcer la mobilité pour tous en offrant des conditions favorables à la pratique des modes doux cycles et piétons

Une attention particulière sera portée sur le respect des principes d'accessibilité pour tous.

Pour la période 2017-2020, une subvention aux communes plafonnée à 10 000€ peut être attribuée pour le type d'opération suivantes au taux de 30 % de la dépense HT.

Les opérations éligibles portent sur **les études** suivantes :

- Elaboration de plan de circulation confiée à un prestataire externe à la commune
- Elaboration de plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics (PAVE) confiée à un prestataire externe à la commune

Pour la période 2017-2020, une subvention aux communes plafonnée à 30 000€ peut être attribuée pour le type d'opération suivantes au taux de 30 % de la dépense HT.

Les opérations éligibles portent sur les **travaux** suivants, mis en œuvre **dans le cadre d'un plan de circulation et/ou PAVE** :

- Création de pistes cyclables sécurisées et continues dans le cadre d'un plan de circulation : revêtement, signalisation verticale et horizontale, bordures, mobilier de stationnement des vélos dans les aires d'attractivité des arrêts de bus urbains et gares (*Hors maîtrise d'œuvre*)
- Création de bandes cyclables sécurisées et continues dans le cadre d'un plan de circulation : signalisation verticale et horizontale (*Hors maîtrise d'œuvre*)
- Mise en accessibilité de continuités piétonnes dans le cadre d'un PAVE : revêtement, signalisation verticale et horizontale, dispositifs d'éveil en traversées (*Hors maîtrise d'œuvre*)

Pour la période 2017-2020, une subvention aux communes plafonnée à 30 000€ peut être attribuée pour le type d'opération suivantes au taux de 20 % de la dépense HT.

Les opérations éligibles portent sur les **travaux** suivants, mis en œuvre **sans plan de circulation et/ou PAVE** :

- Création de pistes cyclables sécurisées et continues sans plan de circulation : revêtement, signalisation verticale et horizontale, bordures, mobilier de stationnement des vélos dans les aires d'attractivité des arrêts de bus urbains et gares (*Hors maîtrise d'œuvre*)
- Création de bandes cyclables sécurisées et continues sans plan de circulation : signalisation verticale et horizontale (*Hors maîtrise d'œuvre*)
- Mise en accessibilité de continuités piétonnes sans PAVE : revêtement, signalisation verticale et horizontale, dispositifs d'éveil en traversées (*Hors maîtrise d'œuvre*)

Axe 3 : Promouvoir une mobilité citoyenne

Pour la période 2017-2020, une subvention aux communes plafonnée à 15 000€ peut être attribuée pour le type d'opération suivantes au taux de 20 % de la dépense HT.

Les opérations éligibles portent sur les **études** et mise en œuvre d'**actions** suivantes :

- Elaboration de Plans de déplacements d'administration par un prestataire extérieur
- Mise en œuvre d'actions du Plan de déplacements d'administration (Hors maîtrise d'œuvre)
- Elaboration de Plans de déplacements d'Etablissements Scolaires par un prestataire extérieur
- Mise en œuvre d'actions du Plan de déplacements d'Etablissements Scolaires (Hors maîtrise d'œuvre)

Les communes devront déposer leur dossier de demande de subvention sur la période 2017-2020 avant le 30 Octobre 2020. Les dossiers comprendront sous format papier et sur CD :

- Descriptif du projet
- Plan de circulation et/ou PAVE si la demande concerne une opération dans ce cadre (axe 2)
- Plan de situation
- Descriptif sommaire des travaux
- Plan des aménagements (état initial, projet)
- Attestation ou délibération d'engagement de travaux
- Devis estimatif
- Plan de financement du projet

Chacune des commune est invitée à regrouper ses demandes de financements : sur la période 2017-2020, 2 dossiers de demande de subvention par commune seront analysés au maximum.

Après examen du dossier par le pôle Mobilité (et appui technique du pôle Travaux), le Bureau syndical du SMTD notifiera par délégation la décision d'attribution de subventions à la commune demandeuse.

Le versement de la subvention se fera après vérification de la conformité des travaux avec les prescriptions fournies par le SMTD. La commune fournira au SMTD le décompte général et définitif (DGD) de l'opération ou factures (dans le cas d'une prestation extérieure d'élaboration de plan de circulation ou PAVE ou plan de déplacements), et le SMTD effectuera une visite sur site de contrôle de conformité des travaux.

Le Bureau syndical informera le comité syndical des décisions d'attribution.

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance du 7 Juin 2017.

Ce principe de subventions aux communes d'actions inscrites au PDU se substitue à tout dispositif de financement préexistant.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir :

- Annuler la délibération du comité syndical du Mercredi 24 Septembre 2014 relative au « Principe de subventions aux communes ».
- Approuver le principe de subventionnement des opérations inscrites au PDU sous maîtrise d'ouvrages villes tel que défini ci-avant.
- Déléguer au Bureau syndical la compétence d'accorder les subventions y afférentes.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45
Nombre de votants : 32
Suffrage exprimé : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

- VALIDE l'annulation de la délibération du comité syndical du Mercredi 24 Septembre 2014 relative au « Principe de subventions aux communes ».
- APPROUVE le principe de subventionnement des opérations inscrites au PDU sous maîtrise d'ouvrages villes tel que défini ci-avant.
- DELEGUE au Bureau syndical la compétence d'accorder les subventions y afférentes.

Fait et délibéré en séance

Le Président,
Christian HATU

A circular blue ink stamp from the Syndicat Mixte des Transports du Doubs (SMTD). The text around the perimeter reads "SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU DOUBS" and "SMTD" is in the center. A blue ink signature is written over the stamp.

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Syndicat Mixte des Transports du Douaisis
Numéro de l'acte	SMTD-17-6-2-2
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	8.4 - Aménagement du territoire
Objet de l'acte	SMTD - INCITATION A LA MISE EN OEUVRE DU PDU DU DOUAISIS - PRINCIPE DE SUBVENTIONNEMENT AUX COMMUNES D'ACTIONS INSCRITES AU PDU
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-255900441-20170628-SMTD-17-6-2-2-DE
Date de transmission de l'acte	30/06/2017
Date de réception de l'accuse de réception	30/06/2017

INCITATION A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DU DOUAISIS

PRINCIPE DE SUBVENTIONNEMENT AUX COMMUNES D'ACTIONS INSCRITES AU PDU

Axe	Opérations éligibles	Nature de l'opération	Taux	Plafond
Axe 1 : Amélioration de l'intermodalité par la création/mise en valeur des pôles d'échanges et de parcs de stationnements	Aménagements de voiries	ralentisseurs, rétrécissements de chaussée, signalisation verticale et horizontale, îlots de signalisation	40%	30 000 €
	Aménagements stationnements vélos hors chaussée	moblier stationnement vélos		
	Aménagements de dispositifs d'éveil en traversées associés à un renforcement de signalisation verticale	signalisation verticale, revêtement, bordures		
	Aménagements de linéaires piétons en lien avec les arrêts de bus	signalisation verticale, revêtement, bordures, barrières ou bornes anti stationnement		
	Aménagements de parcs de stationnements en lien avec transports en commun, à proximité de grands axes pour favoriser le covoiturage identifié au PDU	signalisation verticale, revêtement, bordures, barrières ou bornes anti stationnement, sécurisation du site		
Axe 2 : Renforcer la mobilité pour tous en offrant des conditions favorables à la pratique des modes doux cycles et piétons	Elaboration de plan de circulation	prestataire extérieur	30%	10 000 €
	Elaboration de plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics (PAVE)	prestataire extérieur		
	Création de pistes cyclables sécurisées et continues dans le cadre d'un plan de circulation	revêtement, signalisation verticale et horizontale, bordures, mobilier de stationnement des vélos dans les aires d'attractivité des arrêts de bus urbains et gares	30%	30 000 €
	Création de bandes cyclables sécurisées et continues dans le cadre d'un plan de circulation	signalisation verticale et horizontale		
	Mise en accessibilité de continuités piétonnes dans le cadre d'un PAVE	revêtement, signalisation verticale et horizontale, dispositifs d'éveil en traversées		
	Création de pistes cyclables sécurisées et continues sans plan de circulation	revêtement, signalisation verticale et horizontale, bordures, mobilier de stationnement des vélos dans les aires d'attractivité des arrêts de bus urbains et gares	20%	30 000 €
	Création de bandes cyclables sécurisées et continues sans plan de circulation	signalisation verticale et horizontale		
	Mise en accessibilité de continuités piétonnes sans PAVE	revêtement, signalisation verticale et horizontale, dispositifs d'éveil en traversées		

Axe 3 : Promouvoir une mobilité citoyenne	Elaboration de Plans de déplacements d'administration	prestataire extérieur	20%	15 000 €
	Mise en œuvre de Plans de déplacements d'administration	(actions Maîtrise d'ouvrage ville)		
	Elaboration de Plans de déplacements d'Etablissements Scolaires	prestataire extérieur		
	Mise en œuvre de Plans de déplacements d'Etablissements Scolaires	(actions Maîtrise d'ouvrage ville)		